

Vos sympathies, ils nous l'ont redit avec émotion, les ont touchés profondément! — Quel magnifique exemple Montréal a donné au monde entier! Quel triomphe pour Notre-Seigneur que cette grande procession à travers vos rues, qui réunissait toutes les classes de la société dans un même sentiment pour lui rendre hommage! C'était bien là un hommage national! C'est en tant que nation que vous proclamiez sa royauté et que vous le reconnaissiez pour votre premier souverain! Il n'y a que le Canada, il n'y a que Montréal, qui, depuis deux siècles, ait procuré cette joie et cette consolation à Notre-Seigneur!..."

Cette seule citation indique assez en quelle honorable estime le regretté et éminent chrétien qu'était M. Cazeaux tenait les gens de chez nous. Ses relations avec nos membres de l'Adoration nocturne furent toujours des plus sympathiques. Aussi, seront-ils empressés, croyons-nous, à joindre leurs prières et leurs hommages aux nôtres, pour les déposer sur la tombe de cet homme de bien qui fut l'un de leurs plus honorables amis.

E. J. A.

ETUDE CANONIQUE

APPLICATION DE LA MESSE POUR LE PEUPLE

(SUITE)

VI — INDULTS QUI REDUISENT CETTE APPLICATION

Nous possédons deux indults qui réduisent l'obligation de la messe *pro populo* pour les seuls curés (à l'exclusion des évêques). Mais comme ils sont basés sur les fêtes anciennement chômées dans l'Eglise universelle, et dont le double précepte d'assister à la messe et de s'abstenir d'oeuvres serviles a été enlevé par indult pour nous, il faut d'abord rechercher quelles étaient ces fêtes qui n'étaient plus d'obligation mais qui sont devenues fêtes de dévotion en ce pays à l'époque où l'on a obtenu ces indults.